

**suva**



**Rapport de gestion 2019**  
**Version condensée**

**Les règles vitales sauvent  
des vies humaines. Les  
respecter, c'est travailler  
en meilleure sécurité.**

**Bonne lecture et bien du  
plaisir avec notre quiz!**

**En couverture**

Paul Bischof (62 ans), doyen des forestiers-bûcherons  
des forêts neuchâteloises, aucun accident depuis 45 ans.

«Ne pas avoir eu d'accident si longtemps n'est pas qu'une  
question de chance. Les équipements de protection  
individuelle, les règles vitales, la prudence et la patience  
ont joué un grand rôle.»

Il dit STOP en cas de danger et s'échauffe avant le travail.

Portrait de Paul Bischof:

[www.suva.ch/news-f](http://www.suva.ch/news-f)

# Avant-propos

Madame, Monsieur,

Une année riche en événements et en succès touche à sa fin. La performance des placements de la Suva sur les marchés financiers a atteint 9,3 % lors de l'exercice 2019, et la Suva continue de bénéficier d'une excellente assise financière malgré la pandémie de coronavirus.

Le monopole partiel dont jouit la Suva n'échappe pas aux critiques. Nous sommes d'autant plus heureux que nos clients soient satisfaits de nos prestations: dans le cadre des dernières enquêtes clients, ils nous ont attribué de bonnes notes et percevaient la Suva comme une entreprise qui s'engage.

À propos d'engagement: malgré une hausse du nombre de travailleurs, le risque de cas a diminué. Cela nous réjouit et montre que les entreprises prennent au sérieux la prévention des accidents.

Aidés par un vent nouveau à la tête de notre entreprise et soutenus par nos solides fondements, le Conseil de la Suva, la Direction et le personnel de la Suva s'investissent pour relever les défis à venir, en plaçant le client au centre de notre action.



Gabriele Gendotti  
Président du Conseil de la Suva



**Le président du Conseil de la Suva, Gabriele Gendotti (à droite), et le président de Direction, Felix Weber (au centre), en discussion avec Daniel Ammann, écrivain et journaliste.**



# «Il ne faut pas que les générations futures aient à payer pour les sinistres du passé.»

Meilleure performance des placements, moins d'accidents durant les loisirs, réintégrations réussies: 2019 a été une année réjouissante pour la Suva. Mais des critiques se font aussi entendre.

**Monsieur Gendotti, Monsieur Weber: normalement, nous considérons d'abord l'exercice écoulé. Mais la normalité n'a plus cours avec la pandémie de coronavirus. Comment faites-vous face à cette situation, et qu'en est-il de la Suva?**

**Gabriele Gendotti:** En tant que Tessinois, je vis de près les bouleversements de ce virus dans notre existence. C'est dur de voir comme les gens en souffraient et comment nos clients luttent et luttent pour leur survie économique. Mais j'ai bon espoir que nous surmonterons plutôt bien cette crise, notamment grâce au soutien des instances politiques.

**Felix Weber:** Je souscris pleinement à ce point de vue. L'essentiel est que nos clients reçoivent le soutien dont ils ont besoin. Nous avons prolongé les délais de paiement pour les entreprises. De plus, nous renonçons à percevoir une prime pour l'assurance contre les accidents professionnels sur les salaires couverts par le chômage partiel. Malgré la pandémie, nos collaborateurs sont là pour nos clients, en télétravail, grâce à notre bonne infrastructure informatique.

**La Suva totalise environ 50 milliards de francs de valeurs immobilisées. Quel a été l'impact des turbulences boursières?**

**Weber:** Il y a bien sûr eu des pertes sur les cours des titres. Mais la position financière de la Suva demeure très solide. En cent ans d'histoire, la Suva a déjà connu bon nombre d'événements accompagnés de turbulences similaires. Pour l'heure, aucune répercussion n'est à craindre pour les assurés.

**Gendotti:** Nous devons garantir le financement de toutes les prestations. Nous sommes en mesure de le faire grâce à notre stratégie de placement à long terme. Nous sommes plus préoccupés par le niveau extrêmement bas des taux d'intérêt, qui devrait affecter à terme toutes les œuvres sociales.

**Posons un regard rétrospectif: en 2019, la performance des placements a atteint 9,3 %, soit nettement plus que la moyenne de 4,5 % des dix dernières années. Selon vous, à quoi cela est-il dû?**

**Weber:** Les marchés des actions mondiaux ont connu une forte hausse, et d'autres actifs tels que les obligations ou l'immobilier ont aussi généré de bons rendements. Par contre, le marché monétaire a continué de pâtir des taux négatifs. La couverture de l'écart de taux par



«L'un des atouts majeurs de la Suva est le principe de solidarité. Toutes les catégories professionnelles doivent pouvoir s'assurer contre les accidents à un prix abordable.»

**Gabriele Gendotti**  
Président du Conseil de la Suva

rapport aux monnaies étrangères nous a coûté un point de performance.

**Le degré de couverture se situait à 126 % en fin d'exercice. Ferez-vous de nouveau participer les entreprises assurées aux excédents de revenu du capital?**

**Gendotti:** À la différence de nombreuses entreprises d'assurance cotées en bourse, nous reversons les fonds excédentaires aux assurés sous la forme de primes plus basses. Cependant, les remous qui agitent actuellement les marchés financiers nous empêchent de procéder à une réduction de primes extraordinaire.

**Weber:** Toujours est-il que nous avons pu reverser depuis 2013 plus d'un milliard de francs de fonds propres aux assurés et aux entreprises sous la forme de primes plus basses.

Les primes nettes de l'assurance contre les accidents professionnels pour 2020 ont été encore abaissées de 11 %, soit environ 170 millions. L'an dernier, nous avons déjà réduit les charges de nos assurés de 530 millions dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

**Malgré ces allègements, le monopole partiel de la Suva fait l'objet de pressions politiques. Selon vous, qu'est-ce qui changerait pour l'industrie et l'artisanat suisses s'il devait être supprimé?**

**Weber:** Le système actuel a fait ses preuves au fil des ans, il fonctionne et offre de nombreux avantages aux assurés. Si le monopole partiel était supprimé, les assurés verraient certainement leurs primes augmenter.

**Pourquoi?**

**Weber:** Ils devraient supporter une structure de vente coûteuse et financer les bénéfices d'un système fondé sur l'économie privée. De plus, le rendement des placements diminuerait sensiblement. L'industrie et l'artisanat suisses devraient supporter 1 milliard de francs de coûts supplémentaires par an. Qui plus est, je ne pense pas que les assureurs privés assureraient des entreprises à hauts risques d'accident à des primes supportables et poursuivraient notre travail de prévention et de réinsertion systématique.

**Gendotti:** L'un des atouts majeurs de la Suva est le principe de solidarité. Nous voulons que toutes les catégories professionnelles, même celles à risques comme les gardes forestiers ou les ouvriers du bâtiment, puissent s'assurer contre les accidents à un prix abordable.

### **Les provisions élevées de la Suva sont aussi critiquées. À juste titre?**

**Gendotti:** La Suva est tenue par la loi de constituer des réserves. Celles-ci doivent suffire à couvrir à tout moment tous les futurs versements de rentes découlant de l'ensemble des accidents et maladies professionnelles déjà survenus. Il n'en va pas de même pour l'AVS ou l'AI. Le montant théorique de nos fonds propres est fixé par une ordonnance fédérale. Ils doivent pouvoir supporter des bouleversements sur les marchés financiers et des catastrophes centenaires telles que la pandémie de coronavirus actuelle.

**Weber:** Nous avons aussi besoin d'autant de réserves et de fonds propres afin d'éviter que les générations futures aient à payer pour les sinistres et les événements du passé. Je connais le cas d'une personne qui s'est blessée il y a plusieurs décennies. Au cours des dernières années, nous avons payé pour elle plusieurs centaines de milliers de francs de frais de traitement. Ces coûts sont rattachés à l'année d'accident. La durée moyenne d'une rente est de 37 années à partir de la date de l'accident. Nous mettons donc dès à présent des sommes importantes de côté pour 2057.

### **La Suva lutte depuis des années pour que les chauffeurs de taxi Uber soient assurés à titre obligatoire auprès d'elle. Pourquoi cela est-il si important?**

**Weber:** Notre propos n'est pas de juger le modèle d'affaires d'Uber, mais nous devons nous conformer aux dispositions légales définissant l'indépendance. Nous ne pouvons pas prendre telle décision ici et telle autre ailleurs. Tout le monde doit être traité sur un pied d'égalité.



**«L'évolution réjouissante du nombre d'accidents l'an dernier nous montre que les entreprises prennent la prévention au sérieux.»**

**Felix Weber**  
Président de Direction

**Gendotti:** Nous avons aussi pour mission de garantir le niveau social élevé que nous connaissons en Suisse. C'est de plus en plus important à l'époque de la «gig economy», où l'attribution de mandats par le biais de plateformes est toujours plus fréquente.

### **Fait réjouissant, le risque de cas d'accidents durant les loisirs a baissé pour la première fois depuis longtemps. Grâce au bon travail de prévention de la Suva?**

**Weber (rit):** Bien sûr! Mais soyons francs: la météo a probablement aussi joué un rôle. L'été 2019 n'a pas été aussi ensoleillé et aussi long que l'été 2018. Moins les gens sont dehors, moins les accidents durant les loisirs sont nombreux. Par ailleurs, de plus en plus d'entreprises recourent à nos offres de prévention pour la sécurité durant les loisirs. Elles ont tout à y gagner. Lors d'un accident de vélo, par exemple, nous versons bien une indemnité

journalière à la personne accidentée, mais les coûts connexes pour l'entreprise sont beaucoup plus élevés.

### **Même chose pour les accidents professionnels.**

**Weber:** S'agissant des accidents professionnels, le risque de cas est resté stable. En chiffres absolus, il y a eu davantage d'accidents qu'en 2018, mais les personnes assurées étaient aussi plus nombreuses. Cette évolution est réjouissante et montre que les entreprises prennent la prévention au sérieux.

**Gendotti:** Le fait que 16 500 entreprises ont signé la Charte de la sécurité en témoigne également. Elles s'engagent à faire respecter les règles de sécurité vitales sur le lieu de travail et pour que les employés puissent dire STOP en cas de danger. Plus de 400 000 travailleurs en bénéficient.

### **La Suva est «mieux qu'une assurance», comme elle le dit elle-même. En 2016, elle a mis en place un système d'incitations pour réinsertions en entreprise. Peut-on déjà tirer un bilan provisoire?**

**Weber:** Oui, le système d'incitation est pour moi une réussite. Depuis 2016, les incitations financières nous ont permis de réinsérer 200 personnes accidentées tout en économisant 52 millions de francs sur les prestations de rente.

### **Quels sont les principaux éléments de ce système?**

**Weber:** Lorsque les conditions sont remplies, la Suva peut prendre en charge les frais de réinsertion jusqu'à hauteur de 20 000 francs. Ce montant couvre par exemple l'adaptation

du poste de travail, une initiation ou des cours de formation permettant un changement d'activité ou l'obtention d'un nouvel emploi. De plus, nous accordons une récompense de 20 000 francs à l'entreprise une fois la réinsertion menée à bien.

**Gendotti:** L'essentiel, c'est que nous pouvons offrir aux personnes concernées une perspective professionnelle plutôt qu'une rente à vie. En tant que première et plus ancienne œuvre sociale de Suisse, nous nous devons de le faire. Et une réintégration réussie est certainement ce qu'il y a de plus satisfaisant dans notre travail: voir comment des personnes blessées renouent avec le quotidien, ont un travail et sont satisfaites.

### **Pour une fois à titre de conclusion: selon vous, qu'est-ce qui a été particulièrement réjouissant pour la Suva en 2019?**

**Gendotti:** Nous avons réalisé bon nombre d'objectifs de notre stratégie «avance». Et ce que je tiens à souligner: nous avons franchi des étapes importantes dans la mise en place de notre nouvelle gestion des cas. J'en conclus que nous sommes sur la bonne voie et que nous travaillons bien sur le plan opérationnel.

**Weber:** 2019 a été une bonne année pour la Suva et ses assurés. Nous maîtrisons les coûts des risques, le résultat de nos placements a été bon, et nous avons pu reverser un généreux montant à nos clients par le biais des primes. Et ce qui me réjouit particulièrement: les sondages ont révélé que la grande majorité de nos clients est très satisfaite de notre travail.



# La vie est plus belle...

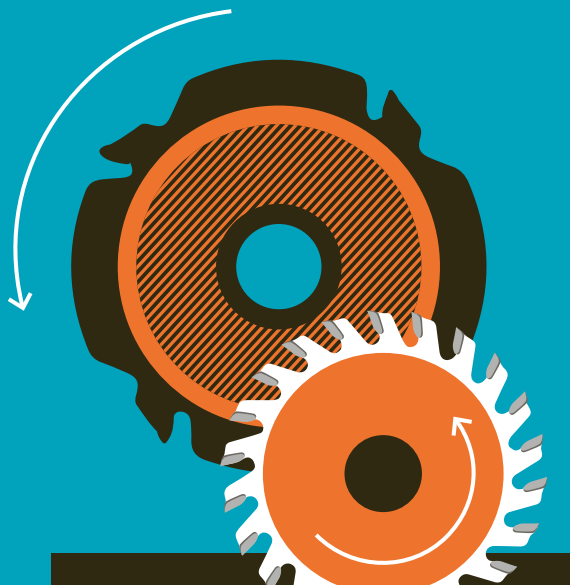
... sans accident.

**Les règles vitales sont faites pour les métiers et les activités à risques élevés.**

**Connaissez-vous ces règles?**

**1** En cas de danger, qui a le droit d'interrompre le travail?

- D** Supérieurs
  - M** Préposés à la sécurité
  - R** Tous
  - V** Tous sauf les apprentis
- 



**2** À quelles conditions un travailleur peut-il utiliser une déligneuse avec retour de la lame au-dessus de la table?

- B** Sous surveillance
  - E** Après instruction préalable
  - K** S'il dispose d'une attestation de formation
- 

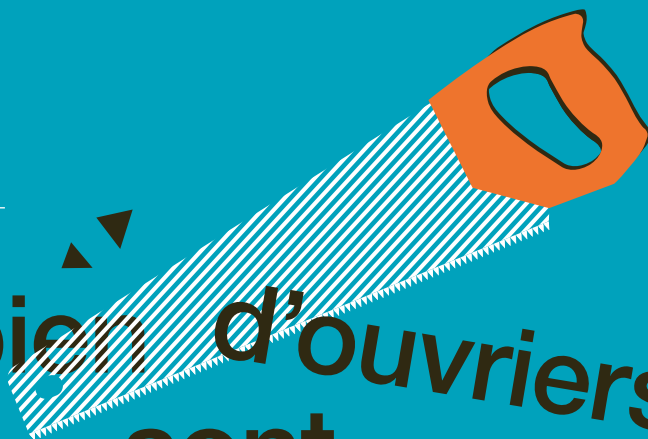
**3** Dans quelles professions peut-on être exposé à l'amiante?



- A** Ramoneurs
  - C** Couvreur
  - D** Installateurs sanitaires
  - G** Tous
-

**4** À partir de quelle hauteur faut-il sécuriser les zones à risque de chute?

- B** 1 mètre
- L** 2 mètres
- J** 3 mètres
- O** 4 mètres

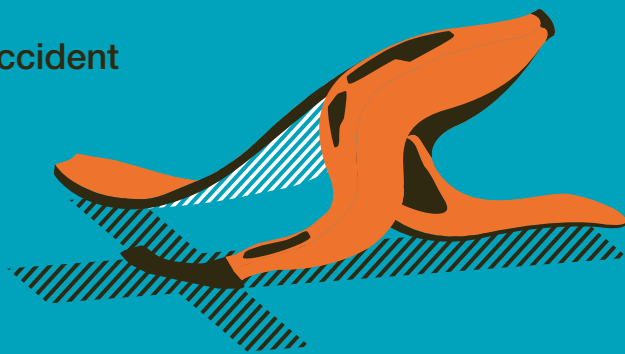


**5** Combien d'ouvriers forestiers sont nécessaires pour abattre un arbre?

- H** Un seul
- E** Jamais seul
- P** Cela dépend de l'âge de l'arbre

**6** Quel est le risque d'accident le plus mortel?

- S** Chute de hauteur
- T** Glissade
- W** Coup de chaleur



Solution



# Réponses

## Solution question 1

La réponse R est correcte. Chacun a le droit de dire STOP en cas de danger. Aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie. La Charte de la sécurité est un précieux outil pour prévenir les accidents professionnels. Elle compte aujourd'hui quelque 17 000 entreprises adhérentes.

→ Infos: [charte-securite.ch](http://charte-securite.ch)

## Solution question 2

La réponse E est correcte. Les accidents sur ce genre de machines se produisent encore trop souvent et entraînent généralement de graves blessures. Grâce à l'instruction correcte des travailleurs, ce risque peut être sensiblement réduit. L'utilisation de certains équipements de travail doit être réservée aux personnes titulaires d'une attestation de formation.

→ Infos: [suva.ch/regles](http://suva.ch/regles)

## Solution question 3

La réponse G est correcte. Bien qu'interdit, l'amiante représente encore une menace pour la santé des travailleurs. Ce produit a été importé et utilisé en Suisse jusqu'en 1990. Beaucoup de bâtiments renferment actuellement encore des produits amiantés. Les travaux effectués sur des matériaux amiantés libèrent des fibres d'amiante qui peuvent être inhalées par les travailleurs. Les métiers du secteur principal et secondaire de la construction sont les plus touchés.

→ Infos: [suva.ch/amiante](http://suva.ch/amiante)

## Solution question 4

La réponse L est correcte. Les zones dangereuses doivent être sécurisées dès 2 m de hauteur de chute. Travailleurs: ne jamais travailler à proximité d'une zone à risque de chute. Supérieurs: faire systématiquement sécuriser les zones à risque.

→ Infos: [suva.ch/regles](http://suva.ch/regles)

## Solution question 5

La réponse E est correcte. Les travaux forestiers comportant des dangers particuliers, p. ex. les travaux d'abattage, ne doivent jamais être exécutés par un travailleur isolé. Il faut s'assurer de pouvoir à tout moment appeler à l'aide par contact visuel, vocal ou radio.

→ Infos: [suva.ch/foret](http://suva.ch/foret)

## Solution question 6

La réponse S est correcte. Les chutes de hauteur constituent le risque d'accident le plus mortel au travail. En Suisse, elles sont à l'origine d'environ 9000 accidents professionnels par an. En moyenne, 22 d'entre eux ont une issue fatale et 280 se soldent par un cas d'invalidité. Il est impossible d'influer sur l'impact pendant la chute. Lors d'une hauteur de chute de cinq mètres, le temps de chute est d'une seconde et la vitesse d'impact au sol est de 36 km/h.

→ Infos: [suva.ch/chute](http://suva.ch/chute)



# Perspectives

## Des provisions et des fonds propres pour protéger les personnes accidentées, les assurés et les entreprises

En cas d'accident ou de maladie professionnelle, la Suva verse les prestations définies par la loi, comme les frais de traitement, les indemnités journalières et les rentes. Le législateur veut que les générations futures n'aient pas à assumer les conséquences d'accidents et de maladies professionnelles du passé.

### Provisions pour prestations de courte durée

En général, les accidents-bagatelle sont liquidés en quelques semaines. À l'inverse, les accidents graves peuvent occasionner des frais de traitement et des indemnités journalières pendant des années, voire toute la vie de l'assuré. Si l'on considère tous les accidents et maladies professionnelles, l'horizon de versement de prestations, étonnamment long, est de trois ans en moyenne. Comme les assureurs privés, la Suva doit veiller à ce que les provisions couvrent le besoin correspondant à des prestations versées pendant près de trois ans.

### Provisions pour prestations de longue durée

Lorsqu'un accident engendre une incapacité de gain totale ou partielle présumée permanente, une rente d'invalidité est versée. Les provisions doivent suffire à couvrir tous les versements de rentes découlant des accidents et des maladies professionnelles déjà survenus.

La durée moyenne d'une rente est de 37 années à compter de l'accident. La durée résiduelle moyenne des rentes déjà accordées est de 18 ans environ. Cet horizon et le nombre élevé des rentes en cours (85 500 actuellement) nécessitent des provisions propres à couvrir l'ensemble des prétentions futures.

### Faire face aux impondérables

Les provisions sont fixées de façon à couvrir les charges des sinistres lorsque tout se déroule comme prévu. Pour pouvoir couvrir les prétentions de ses assurés même en cas d'évolution défavorable de la conjoncture, la Suva détient des fonds propres, dont la Confédération définit le montant minimal. Le Conseil de la Suva a en outre fixé un plafond à partir duquel les fonds propres excédentaires sont reversés aux assurés sous forme de primes plus basses: depuis 2013, la Suva a restitué plus d'un milliard de francs.

Les provisions légales et les fonds propres de la Suva servent à couvrir les personnes accidentées et à éviter des hausses de primes aux entreprises assurées.

**Peter Blum**  
Chief Risk Officer



# Prévention commune des maladies futures dues à l'amiante

L'amiante est officiellement interdit en Suisse depuis 1990. Jusqu'ici, la Suva a investi beaucoup d'énergie dans la sensibilisation aux dangers de la «fibre miracle» mortelle. Seuls peu de Suisses n'ont encore jamais entendu parler de la dangerosité de ce minéral. Pourtant, chaque année, près de 100 personnes décèdent encore des suites d'un cancer incurable de la plèvre ou du péritoine (mésothéliome), en raison d'une exposition à l'amiante par le passé. L'évolution de la maladie est insidieuse. Plusieurs années, voire le plus souvent des décennies, peuvent s'écouler avant que le cancer ne se déclare et n'entraîne un décès.

## Amiante dans les constructions anciennes

En Suisse, près des trois quarts des bâtiments ont été construits avant 1990 et contiennent donc très probablement de l'amiante. Que ce soit dans les colles de carrelage, les plaques en fibrociment, l'isolation thermique ou les crépis, l'amiante représente actuellement un grand danger pour les travailleurs lors des travaux de transformation et de déconstruction. Les nouvelles expositions doivent impérativement être évitées afin de ne pas déboucher, dans trente ou quarante ans, sur de nouvelles maladies dues à l'amiante.

## Renforcement de la sensibilisation

Des enquêtes représentatives réalisées auprès des travailleurs et des employeurs des branches concernées, des propriétaires d'immeubles et des architectes montrent que l'obligation légale d'investigation est encore trop peu respectée. En outre, les contrôles de la Suva sur les chantiers de transformation non soumis à l'obligation d'annonce révèlent que la sensibilisation des employeurs et des travailleurs au thème de l'amiante demeure insuffisante.

## Prévenir ensemble les souffrances

Dans le cadre du programme de prévention 2020+, la Suva accentuera une nouvelle fois ses efforts de prévention dans le domaine de l'amiante au cours des années à venir. L'objectif principal est que plus aucun projet de transformation et de déconstruction d'anciens bâtiments ne soit réalisé sans un diagnostic préalable des bâtiments, que dans les situations à risque, les travaux soient interrompus et que ces travaux soient exécutés en appliquant les bonnes mesures de protection. Ainsi seulement, nous pourrons prévenir les maladies futures dues à l'amiante.

**Edgar Käslin**

Chef du secteur chimie, physique et ergonomie

# Concept novateur en matière d'échange électronique de radiographies

Les radiographies, élément essentiel de la médecine moderne, sont réalisées à différentes fins: pour établir un diagnostic dans les services d'urgence après un accident, pour consigner le résultat d'une opération, dans le suivi par le médecin de famille, ou encore dans la réadaptation. Elles accompagnent les personnes accidentées et facilitent le diagnostic et le traitement. Pour la Suva, elles sont aussi une base importante pour déterminer le droit à des prestations d'assurance et leur versement en lien avec des accidents, des lésions corporelles particulières (diagnostics selon la liste) ou des maladies professionnelles.

## Exploiter de façon judicieuse les opportunités de la numérisation

Comme l'échange par voie postale de radiographies entre les différents fournisseurs de prestations et la Suva est très fastidieux, cette dernière a introduit dès 2005 un système d'échange électronique de documents d'imagerie médicale (EBIDA) pour garantir dans toute la Suisse une transmission structurée et standardisée de clichés et de rapports médicaux. Cette possibilité est aujourd'hui exploitée par plus de 240 fournisseurs de prestations, majoritairement des hôpitaux et des instituts de radiologie. Les établissements hospitaliers

utilisent aussi ce procédé pour s'échanger des documents d'imagerie médicale, par exemple en cas de transfert d'un patient. En 2019, 76 % des radiographies ont été échangées avec la Suva via EBIDA, soit environ 120 000 transmissions et un volume de 66 millions de clichés.

## Gain d'efficacité pour le secteur suisse de la santé

La centrale de gestion des radiographies de la Suva est peu à peu devenue un centre de compétences en matière d'échange et d'archivage électroniques de documents d'imagerie médicale. La base de données de la Suva en recense environ 398 millions. Les spécialistes de la Suva s'entretiennent régulièrement avec des fournisseurs de prestations et des fabricants d'autres systèmes, garantissant ainsi une qualité élevée de standardisation des données d'imagerie médicale dans le secteur suisse de la santé. Pour moderniser l'échange de radiographies, la Suva a mené en 2016 des travaux préliminaires en vue de recommander des services complémentaires au dossier électronique du patient (DEP) mis en place par eHealth Suisse.

### Beatrice Fust-Kyburz

Cheffe du team centrale de gestion des radiographies et EBIDA

# Chiffres-indices

2 067 200

personnes assurées (travailleurs à plein temps)

130 000

entreprises assurées

155

**milliards de francs**

Masse salariale assurée AAP (assurance contre les accidents professionnels)

4,4

**milliards de francs**

Recettes de primes brutes

479 746

accidents et maladies professionnelles enregistrés au total

4,5

**milliards de francs**

Prestations d'assurance versées

536

**millions de francs**

Charges d'exploitation

96

**millions de francs**

Investissement dans la prévention (accidents et maladies professionnels et accidents non professionnels)

57

**millions de francs**

Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation

4245

collaborateurs au 31.12.2019 (3427 postes à plein temps en moyenne en 2019)

# Rapport annuel 2019

## Notre activité

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail et durant les loisirs. La Suva allie prévention, assurance et réadaptation. Elle exploite deux cliniques de réadaptation et gère également l'assurance militaire et l'assurance-accidents des chômeurs (AAC).

## Primes d'assurance et placements

Les 4,4 milliards de francs de primes des entreprises assurées sont restitués aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. La Suva gère 53 milliards de francs de valeurs immobilisées qui garantissent notamment les rentes sur le long terme. Durant l'année d'octroi d'une rente, elle met de côté les fonds nécessaires au paiement de cette dernière. Ce capital de couverture des rentes représente l'essentiel des valeurs immobilisées. Le reste est constitué de provisions pour les prestations d'assurance de courte durée, comme les frais de traitement et les indemnités journalières, ainsi que de réserves.

## Nous assurons la moitié de la Suisse

Quelque 130 000 entreprises totalisant plus de deux millions de travailleurs à plein temps assurés bénéficient des services de nos 4245 collaborateurs dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des salariés suisses sont assurés auprès de la Suva contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

## Nos prestations pour l'industrie et l'artisanat suisses

Les assurés ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans limitation temporelle ni financière. La Suva verse aussi des prestations en espèces, par exemple sous la forme d'indemnités journalières et de rentes d'invalidité ou de survivants. Elle prend en charge les traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Autant de mesures qui contribuent à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses. [www.suva.ch/histoire](http://www.suva.ch/histoire)

«La Suva bénéficie d'une solide assise financière et peut à tout moment satisfaire à ses obligations financières conformément à la loi.»

**Felix Weber**  
Président de Direction

## Rétrospective des principaux événements de l'exercice

### Nouvelle composition de la Direction

En mars 2019, la Commission du Conseil de la Suva a nommé Edith Müller Loretz cheffe du département protection de la santé et membre de la Direction. Elle assume depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 la responsabilité de ce département, qui était jusqu'ici dirigé par intérim par André Meier. Hubert Niggli, désigné dès octobre 2018 membre de la Direction et chef du département finances, a officiellement remplacé au 1<sup>er</sup> juillet 2019 Ernst Mäder, parti à la retraite.



### Réorganisation du département protection de la santé

Le département protection de la santé présente une nouvelle organisation depuis septembre 2019. Cette nouvelle structure vise à soutenir davantage la mise en œuvre de la stratégie de prévention «Centro», qui place l'être humain et son comportement au centre du travail de prévention. La nouvelle division conseil en prévention est venue s'ajouter aux divisions existantes (médecine du travail, sécurité au travail Lausanne, sécurité au travail Lucerne et offres de prévention). Cette dernière

a par ailleurs fait l'objet d'une réorientation. Les tâches qui étaient assumées par l'ancienne division protection de la santé au poste de travail ont été réparties entre les autres divisions. Le nouvel état-major du département soutient la conduite stratégique.

### Réorganisation du département finances

Durant l'année sous revue, le département finances s'est réorienté, tandis que ses processus et ses structures ont été adaptés aux défis à venir. La division comptabilité d'entreprise et controlling vient s'ajouter aux divisions technique de l'assurance, placements financiers et immeubles. La réorganisation du département finances n'a pas nécessité de ressources supplémentaires.

### Des millions pour nos clients

Les rendements élevés générés par les placements au cours des années précédentes ont permis d'accorder une réduction de primes extraordinaire de 15 % des primes nettes durant l'exercice. Dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, 532 millions de francs profitent ainsi à l'industrie et à l'artisanat suisses. En tout, le Conseil de la Suva a approuvé des réductions de primes extraordinaires de quelque 700 millions de francs pour les années 2019 et 2020. [www.suva.ch/produit-placements](http://www.suva.ch/produit-placements)

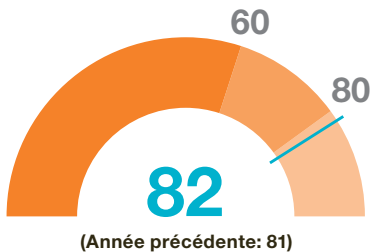
### Résultats réjouissants des enquêtes clients

Les enquêtes de satisfaction des clients réalisées au cours de l'année sous revue révèlent que les entreprises assurées se sentent très bien encadrées par la Suva et que nos produits et services répondent à leurs besoins. Par



rapport à l'année précédente, la Suva affiche des scores en nette hausse dans plusieurs domaines importants. Concernant la satisfaction générale, la Suva a obtenu 82 points sur 100.

#### Satisfaction générale à l'égard de la Suva



#### Observations à nouveau possibles

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la Suva peut de nouveau faire appel à des détectives pour surveiller les fraudeurs à l'assurance présumés. Elle avait cessé de recourir à cette méthode éprouvée après la remise en question de celle-ci par la CEDH en 2016. À l'automne 2018, le peuple suisse a adopté un nouvel article de loi en ce sens. La Suva prend très au sérieux la préservation de la sphère privée de ses assurés et n'a recours à cette pratique qu'en dernière instance. En outre, elle ne collabore qu'avec des détectives qui bénéficient d'une autorisation ad hoc de l'Office fédéral des assurances sociales. [www.suva.ch/fraude](http://www.suva.ch/fraude)

#### La CRR a 20 ans

En 2019, la Clinique romande de réadaptation (CRR) de Sion a fêté ses 20 ans d'existence en organisant différentes actions et manifestations à l'intention de la population et de ses partenaires, patients et collaborateurs. L'éta-

blissement, qui compte actuellement parmi les leaders de la réadaptation en Suisse romande, a déjà fourni des soins stationnaires ou ambulatoires à plus de 100 000 patients. Il dispose de 145 lits et propose une offre hautement spécialisée de réadaptation de l'appareil locomoteur, de neuroréadaptation et de traitement des personnes paraplégiques. [www.crr-sion.ch](http://www.crr-sion.ch)

#### Numérisation de la gestion des cas

Avec le programme smartCare, la Suva entend non seulement numériser et automatiser ses processus, mais aussi améliorer la qualité des services fournis à ses clients grâce à un conseil personnalisé et à la possibilité de gérer soi-même certaines fonctions. La reconnaissance d'accidents sur la base de systèmes d'apprentissage automatique a constitué un premier jalon important en 2019. Avec smartCare, la gestion des cas sera repensée dans son ensemble au cours des prochaines années, avec des répercussions sur le volume de travail et les profils de postes.

#### Portail clients très apprécié

La Suva souhaite permettre un échange entièrement électronique de documents avec les entreprises assurées. Le portail clients permet



depuis l'automne 2018 la consultation directe de documents. 2334 entreprises s'y sont enregistrées au cours de l'année sous revue, portant à 2565 le nombre total d'entreprises inscrites. De nouvelles fonctions telles que la possibilité pour les entreprises assurées d'établir une description d'entreprise ont été ajoutées en 2019. [www.suva.ch/portail-clients](http://www.suva.ch/portail-clients)

### **Nouvelle stratégie et nouveau directeur pour Swissdec**

Thomas Bächler a succédé à Ernst Stalder au poste de directeur de l'Association Swissdec. Les principes stratégiques de celle-ci ont par ailleurs été affinés et ancrés dans la stratégie Swissdec 2020–2022. Les logiciels de comptabilité salariale certifiés Swissdec ont permis en 2019 de transmettre plus de 17,8 millions de données personnelles à leurs destinataires directement à partir des programmes des entreprises et, ainsi, de réduire encore la charge administrative. Environ 40 % des personnes assurées à la Suva ont fait l'objet d'une déclaration à celle-ci via la norme suisse en matière de salaire (ELM).

La nouvelle norme suisse en matière de prestations (KLE), qui permet un traitement complètement intégré des processus de gestion des cas, se trouve dans une phase d'exploitation pilote productive depuis l'automne 2019. La Suva détient la présidence de Swissdec en la personne de Felix Weber. [www.swissdec.ch](http://www.swissdec.ch)

### **Changements importants au sein du personnel**

Au cours de l'année sous revue, la Commission du Conseil de la Suva a pourvu les postes de direction suivants:

#### **Agence Suva Zentralschweiz**

Barbara Ingold Boner a remplacé Remo Molinaro, parti à la retraite, à la tête de l'agence Suva Zentralschweiz.

#### **Agence Suva Fribourg**

Philippe Riedo est le nouveau chef de l'agence de Fribourg. Il a succédé à Gilbert Muller, parti à la retraite.

#### **Département protection de la santé**

Philippe Gassmann a repris la direction de la division offres de prévention, qui était auparavant assumée par Edith Müller Loretz. Jean-Claude Messerli a été nommé à la tête de la nouvelle division conseil en prévention.

#### **Département prestations d'assurance et réadaptation**

Josef Grab, nouveau médecin-chef, a pris la direction de la division médecine des assurances. Christian Ludwig, son prédécesseur, est parti à la retraite. Kilian Ritler succède à Franz Erni, parti à la retraite, à la tête de la division juridique.

#### **Département finances**

Christoph Bianchet assume désormais la direction de la division des finances, en lieu et place de Hubert Niggli. Alexander Kohler a été nommé chef de la nouvelle division comptabilité d'entreprise et controlling.

**Vous trouverez la version complète du rapport annuel sous**  
[www.suva.ch/rapport-annuel](http://www.suva.ch/rapport-annuel)

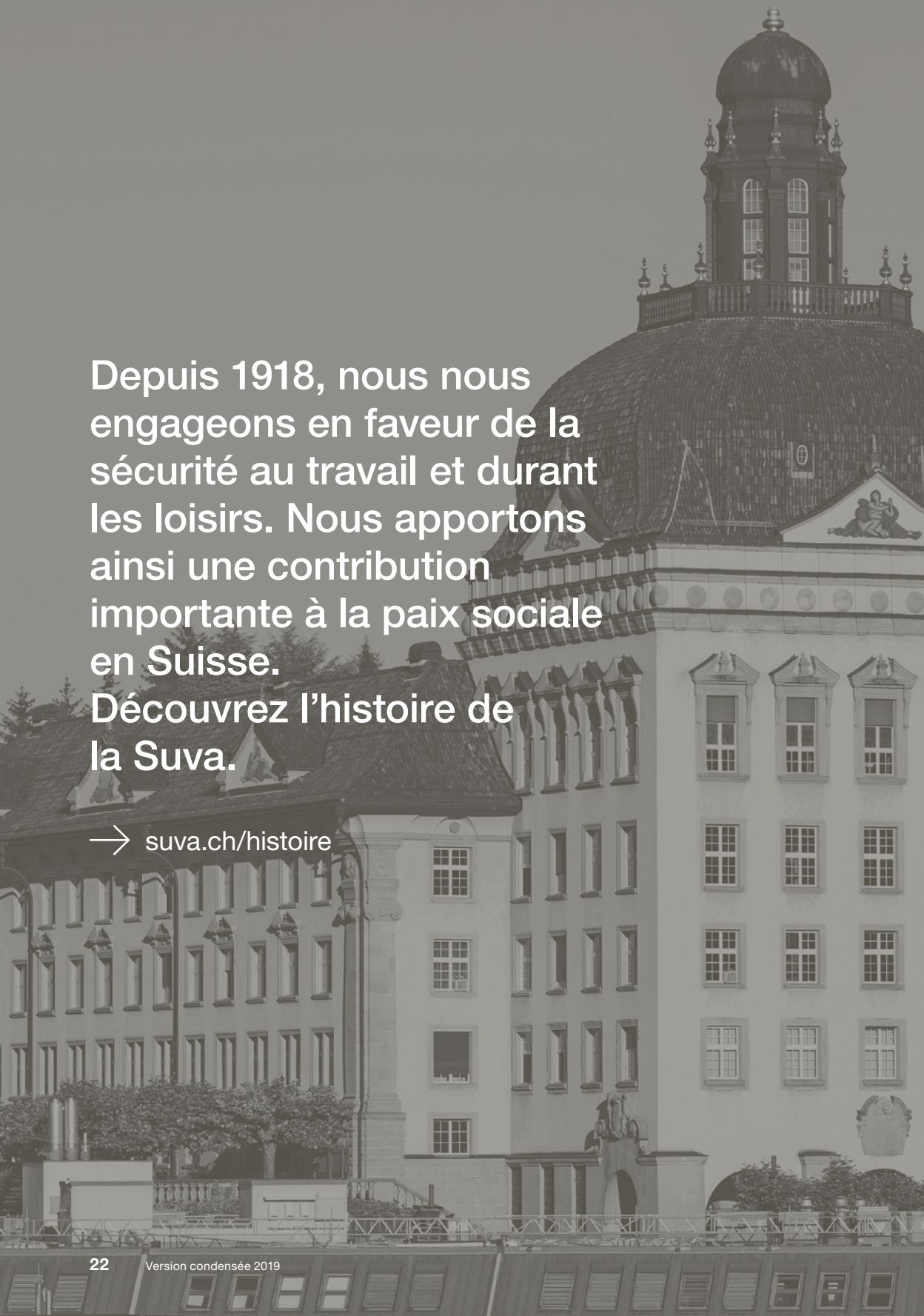
# Évolution des activités

## Quelques données du compte d'exploitation général

	2019	2018	+/-
	en mio. CHF	en mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 788	1 740	2,8
Assurance contre les accidents non professionnels	2 350	2 292	2,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise	22	22	-
Assurance-accidents des chômeurs	173	181	-4,4
Assurance militaire	19	19	-
<b>Recettes de primes (total)</b>	<b>4 352</b>	<b>4 254</b>	<b>2,3</b>
Remboursements assurance militaire, CFST	268	265	1,1
Assurance contre les accidents professionnels	1 790	1 781	0,5
Assurance contre les accidents non professionnels	2 313	2 281	1,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise	26	26	-
Assurance-accidents des chômeurs	157	165	-4,8
Assurance militaire	178	175	1,7
<b>Total des prestations d'assurance payées</b>	<b>4 464</b>	<b>4 428</b>	<b>0,8</b>
Charges d'exploitation de l'assurance	439	437	0,5
Charges d'exploitation de la sécurité au travail et durant les loisirs	96	116	-17,2
Produit des placements	1 191	1 210	-1,6
Gains et pertes résultant des placements	-194	-261	-25,7
Réduction du produit exceptionnel des placements	532	-	n.a.
<b>Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation</b>	<b>57</b>	<b>60</b>	<b>-5,0</b>
Réduction du fonds de compensation	-1	55	-101,8
<b>Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation</b>	<b>58</b>	<b>5</b>	<b>1 060,0</b>
Cash-flow	-257	-197	30,5

## Données du bilan

	2019	2018	+/-
	en mio. CHF	en mio. CHF	en %
Placements	53 672	49 560	8,3
Provisions pour prestations de longue durée	29 393	27 313	7,6
Assurance contre les accidents professionnels	13 122	12 183	7,7
Assurance contre les accidents non professionnels	15 089	14 013	7,7
Assurance facultative des chefs d'entreprise	228	222	2,7
Assurance-accidents des chômeurs	954	895	6,6
Provision pour prestations de courte durée	9 253	8 872	4,3
<b>Somme du bilan</b>	<b>58 412</b>	<b>54 864</b>	<b>6,5</b>



Depuis 1918, nous nous engageons en faveur de la sécurité au travail et durant les loisirs. Nous apportons ainsi une contribution importante à la paix sociale en Suisse.  
Découvrez l'histoire de la Suva.

→ [suva.ch/histoire](https://suva.ch/histoire)

# Le modèle Suva

## Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.

### Renseignements

Tél. 041 419 58 51  
service.clientele@suva.ch

### Commandes

[www.suva.ch/1280-19.f](http://www.suva.ch/1280-19.f)

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

Édition 2020

### Référence

1280-19.f





2019

**Suva**  
Case postale, 6002 Lucerne  
suva.ch